



Souscripteur:

N° Police :

N° Sinistre : 00 9475 8083 87

Date Sinistre: 21/02/2000



RAPPORT D'EXPERTISE PRELIMINAIRE

A l'attention de :

AXA ASSURANCES

A l'attention de Monsieur Christian DAIRE

Place Victorien Sardou
78161 - MARLY LE ROI

Par

Jean-Pierre BOUGERET

5, rue Chantierine
51100 - REIMS

Certifie avoir personnellement effectué la mission d'expertise qui m'a été confiée, selon les règles de l'Art.

Affaire: Incendie SA SAPAR
Zone artisanale de Bauve
Rue du Vide Arpent
77100 - MEAUX

Just annexé

L'op J 

1. Origine de ma mission:

Monsieur Frédéric LAVOUE a sollicité mon intervention **en accord avec AXA**, afin de déterminer la vraisemblance d'une éventuelle origine électrique au sinistre en cause.

Cette intervention constitue une mission d'expertise à caractère privé.

2. Diligences effectuées:

J'ai pris connaissance du rapport d'expertise établi par Monsieur Frédéric LAVOUE en date du 6 mars 2000.

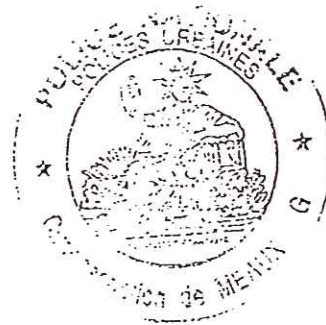
Je me suis rendu le 8 mars 2000 à l'usine SAPAR, sur les lieux du sinistre.

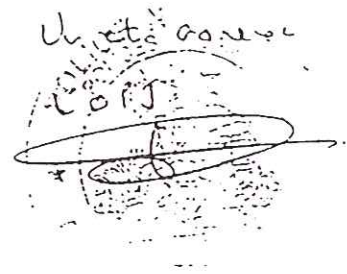
J'étais accompagné de:

- Monsieur Frédéric LAVOUE, Laboratoire LAVOUE,
- Monsieur SIMON, responsable maintenance de la société SAPAR.

La présente note ne reprend pas les éléments figurant déjà dans le rapport LAVOUE.

RECEVU
LE 10/03/2000
M. BOUGERET
M. BOUGERET





3. Examen des lieux:

Le bâtiment est de construction récente: 1992.

A ce titre, il a nécessairement fait l'objet d'une vérification des installations électriques avant mise en service. Depuis cette date, il est tenu à la vérification réglementaire annuelle.

Il serait important de disposer du plan des installations et des rapports de vérification, afin d'évaluer l'état des installations électriques et d'établir un premier diagnostic sur le risque potentiel d'incendie.

Compte tenu de la date de mise en service, en principe elles ont été contrôlées avant la mise sous tension et devaient à l'époque être conformes aux normes en vigueur, et réalisées dans des conditions techniques satisfaisantes.

Dès lors qu'une installation est conforme aux normes en vigueur, elle ne présente pas de risque incendie, sauf la défaillance d'un équipement ou d'éléments de distribution, tels que connexions, etc...

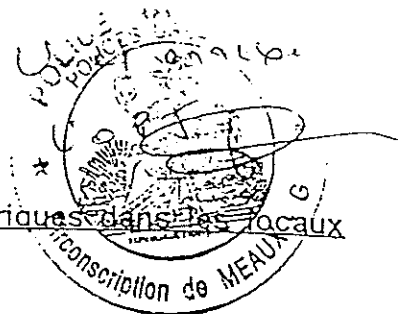
A priori, on peut présumer que la structure de cette installation ne présente pas, intrinsèquement, de risque incendie (sous réserve de l'examen des documents évoqués ci-dessus).

□ D'après les descriptions qui ont été faites à Monsieur Frédéric LAVOUE, puis rapportées par Monsieur SIMON, la zone où a été observé le départ du sinistre par les témoins paraît être sans conteste cantonnée aux locaux GELMAX, STOCK DECOR.

Dans ces locaux, on peut observer 2 éléments caractéristiques:

- de façon certaine, la porte d'accès coulissante séparant le local de stockage des cartons des locaux GELMAX et STOCK DECOR était ouverte. Selon les habitudes de l'entreprise, ce fait est inhabituel.
- il existe un point chaud, pratiquement entre la zone GELMAX et à la limite de la zone STOCK DECOR:
 - la déformation des poutres métalliques de plafond est dans cette zone la plus importante,
 - un des poteaux verticaux a flué sous l'effet de la température.

h
✓



4. Examen préliminaires des éléments électriques dans les locaux GELMAX et STOCK DECOR:

Distribution électrique:

L'installation est alimentée par un poste de transformation de 1250 kVA - tension secondaire 400V. La distribution s'effectue en régime de neutre IT.

L'installation paraît comporter des armoires divisionnaires ce qui présume d'une subdivision convenable des installations.

Les éléments à ma disposition ne permettent pas de savoir comment s'effectuait la distribution de ces circuits, leur protection et la structure des circuits d'éclairage.

Nous trouvons dans le chemin de câbles, située au dessus de la porte d'accès au local STOCK DECOR, des conducteurs en cuivre foncus, ce qui témoigne d'une température élevée (supérieure à 1084° C).

Dans le local GELMAX, seules une des machines à fabriquer la gelée étaient raccordés au réseau électrique.

Cependant, au moment de l'incendie, il ne semble pas que cette machine ait été en service.

Son câble d'alimentation présente une portion intacte qui exclut toute surcharge ou surintensité sur ce câble. (vue N°15)

Les vestiges de l'armoire électrique ne permettent pas de se prononcer quant à un éventuel défaut interne. (vue N°5)

Dans les décombres, nous trouvons plusieurs tronçons de câble en cuivre présentant des traces de fusion thermique. (planche N°5)

Ils ne présentent pas de trace caractéristique d'arc électrique.

On observe que certains conducteurs se sont vidés sous l'effet de la chaleur, ils présentent une forme conique caractéristique.

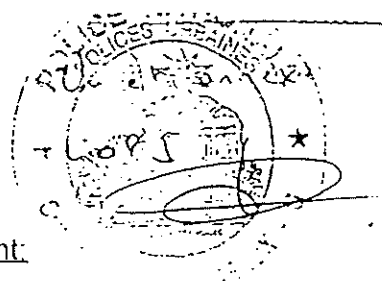
On observe la présence de gouttes de cuivre, dont certaines présentent des cratères d'évacuation de gaz.

Cet examen ne peut être exhaustif en l'état, il reste possible que des amorçages électriques aient existé dans des zones que nous n'avons pu examiner.

JP

main Albert

JP BOUGERET



Examen des appareils d'éclairage fluorescent:

Il s'agit d'appareils étanches en polycarbonate, équipé d'une platine métallique sur laquelle sont fixés les ballasts. Ils comportent deux tubes.

10/11

Maître ALBERT, Huissier de Justice nous a présenté 3 appareils qui équipaient le local GELMAX et nous avons retrouvé dans les décombres 2 appareils qui équipaient le local STOCK DECOR.

Il est suspecté une mise à feu éventuelle des panneaux sandwich isolants, due à un échauffement anormal de ces appareils.

L'examen des appareils du local GELMAX montre qu'un seul ballast a été l'objet d'un échauffement important.

L'examen des appareils du local STOCK DECOR montre que les ballasts n'ont pas atteint une température importante, en raison de l'état de la peinture.

Il est nécessaire, pour pouvoir se prononcer, de procéder au démontage soigneux de ces inductances pour contrôler l'état du bobinage sous le circuit magnétique.

Cet examen peut permettre de se prononcer sur un échauffement éventuel de ces ballasts.

EXAMEN INTERNE

Examen des tubes fluorescents:

L'examen des tubes, dans les 2 locaux GELMAX et STOCK DECOR, est révélateur d'un flux de chaleur très intense et qui s'est propagé rapidement dans une direction particulièrement privilégiée, parallèle à l'axe des locaux.

La position des ergots des tubes permet de reconstituer avec certitude leur position dans les appareils.

La déformation du tube de verre s'est opérée dans le plan vertical exposé à la chaleur.

Le demi cylindre non exposé au flux thermique, n'est pas déformé. Le demi cylindre exposé au flux de chaleur a été ramolli sous l'effet du vide et est venu se plaquer sur l'autre face.

Il ne semble pas que ce phénomène aurait pu se produire avec un flux de chaleur situé au dessus des appareils.

h

Sur la chronologie des évènements:

Plusieurs défauts électriques sont apparus dans des zones géographiques différentes, préalablement à l'intervention du premier témoin, Monsieur LARUE. Son intervention a pour origine le déclenchement de plusieurs circuits:

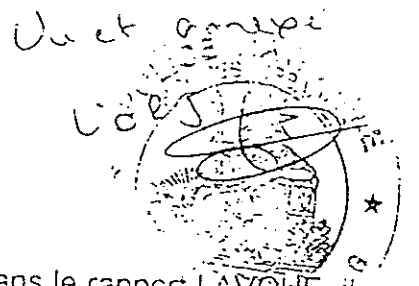
- chambre froide des produits finis,
- coupure partielle d'éclairage des locaux préparation commandes et expéditions.

Il serait nécessaire de connaître la structure des installations électriques et la réalisation des circuits de distribution, pour rechercher quel a été le processus de déclenchement de ces circuits.

f

REPRODUCTION INTERDITE

POLICE NATIONALE
POLICES IRRADIÉES
SIN



4. Conclusion en l'état de mes informations:

Du témoignage de Monsieur LARUE, rapporté dans le rapport LAVOUE, il semble que le feu se soit déjà développé en partie haute à gauche du local GEL MAX. (Ce qui pourrait correspondre à la zone de chaleur intense, voisin du poteau flué.)

Le feu le long de la canalisation de l'interrupteur d'éclairage, ne peut être d'origine électrique, mais résulte très probablement du feu déjà développé.

Monsieur SIMON, responsable de maintenance, a déclaré que, s'étant rendu aux armoires électriques pour réarmer les circuits défaillants, il avait observé une fumée noire intense se dégageant à peu près au niveau du local GELMAX.

L'état des informations à ma disposition ne permet que d'avancer des hypothèses sur la vraisemblance des diverses origines.

Si l'installation a fait l'objet d'une vérification récente, l'analyse des remarques peut indiquer si cette installation présente ou non des risques potentiels d'incendie.

Si il résulte de ces examens qu'elle est conforme aux normes et règlements en vigueur, alors elle ne présente pas de risque incendie, à l'exception de défaillance éventuelle de connexions provoquant des points d'échauffement locaux.

Seuls les récepteurs peuvent alors être à l'origine d'échauffements dommageables. En principe, les protections propres à ces appareils sont de nature à éviter ce type de risque. Il subsiste cependant que les équipements de faible puissance ne sont en général pas protégés contre les surcharges et peuvent entraîner des échauffements susceptibles d'être à l'origine d'un incendie, tel est en particulier le cas des appareils d'éclairage, dont le point sensible est souvent le ballast (inductance d'amorçage).

Sur les 5 appareils examinés, seul un ballast présente une trace d'échauffement certaine, et un second douteux.

→ || Il est nécessaire de procéder à leur démontage pour se prononcer de façon plus certaine.

La déformation des tubes traduit un flux thermique intense appliqué rapidement.

→ || Ceci ne milite pas en faveur d'un feu couvant qui aurait pris naissance dans les panneaux isolants situés au dessus de ces appareils.

h

On observe de la même façon sur le moteur de la machine située dans le local GELMAX, une fusion dirigée dans un plan vertical sur une seule face, de l'aluminium du carter du moteur qui confirme un flux de chaleur directif.

Sans exclure formellement un incident électrique dans cette zone, les éléments observés militent plutôt en faveur d'un flux de chaleur intense qui se serait dirigé du stockage de cartons vers les 2 locaux présumés en cause.

Dès lors, l'origine du sinistre pourrait être d'une autre nature et géographiquement située ailleurs que dans ces 2 locaux.

Les locaux ont été laissés en l'état aux fins d'une éventuelle expertise judiciaire. Des examens complémentaires sont indispensables pour fonder un avis sur des éléments probants.

Fait à Reims le 16 mars 2000 sur 8 pages, signées et paraphées et annexes.

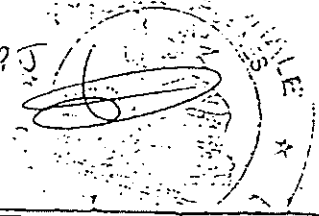
REPRODUCTION INTERDITE


JP BOUGERET



De et anse

L'095



Couloir auto-cloze

Conditionnement

YSH

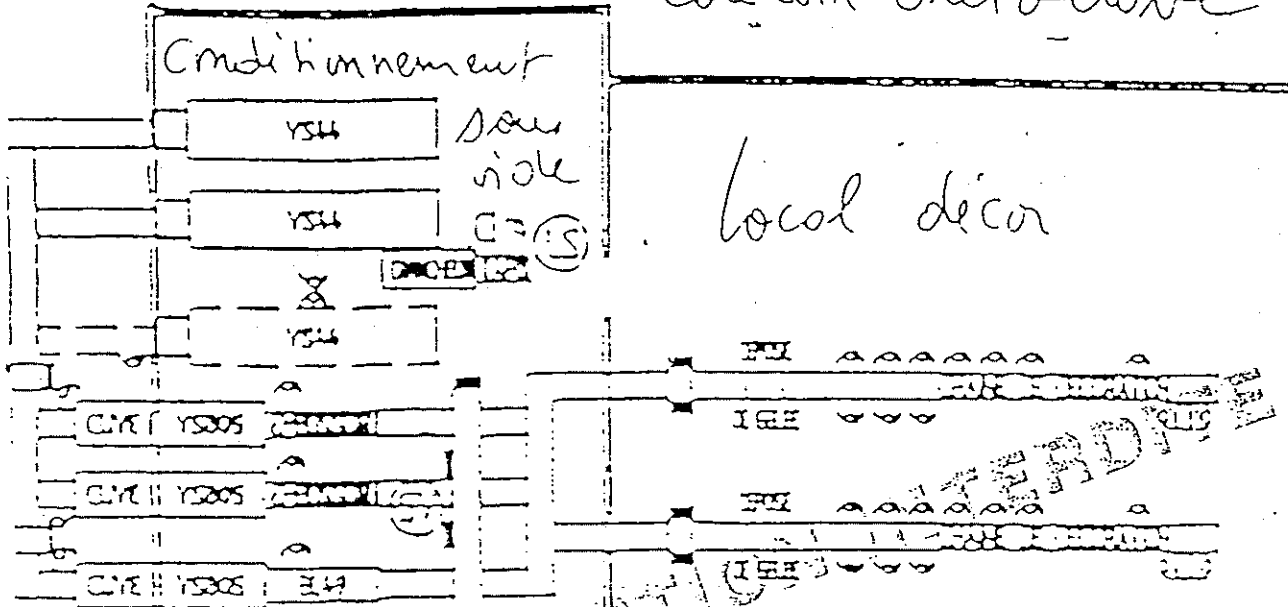
sous vide

YSH

CO2 (S)

YSH

local décor



Stackage
sous vide
contorno

Gelmax

stock
décor

éléctric

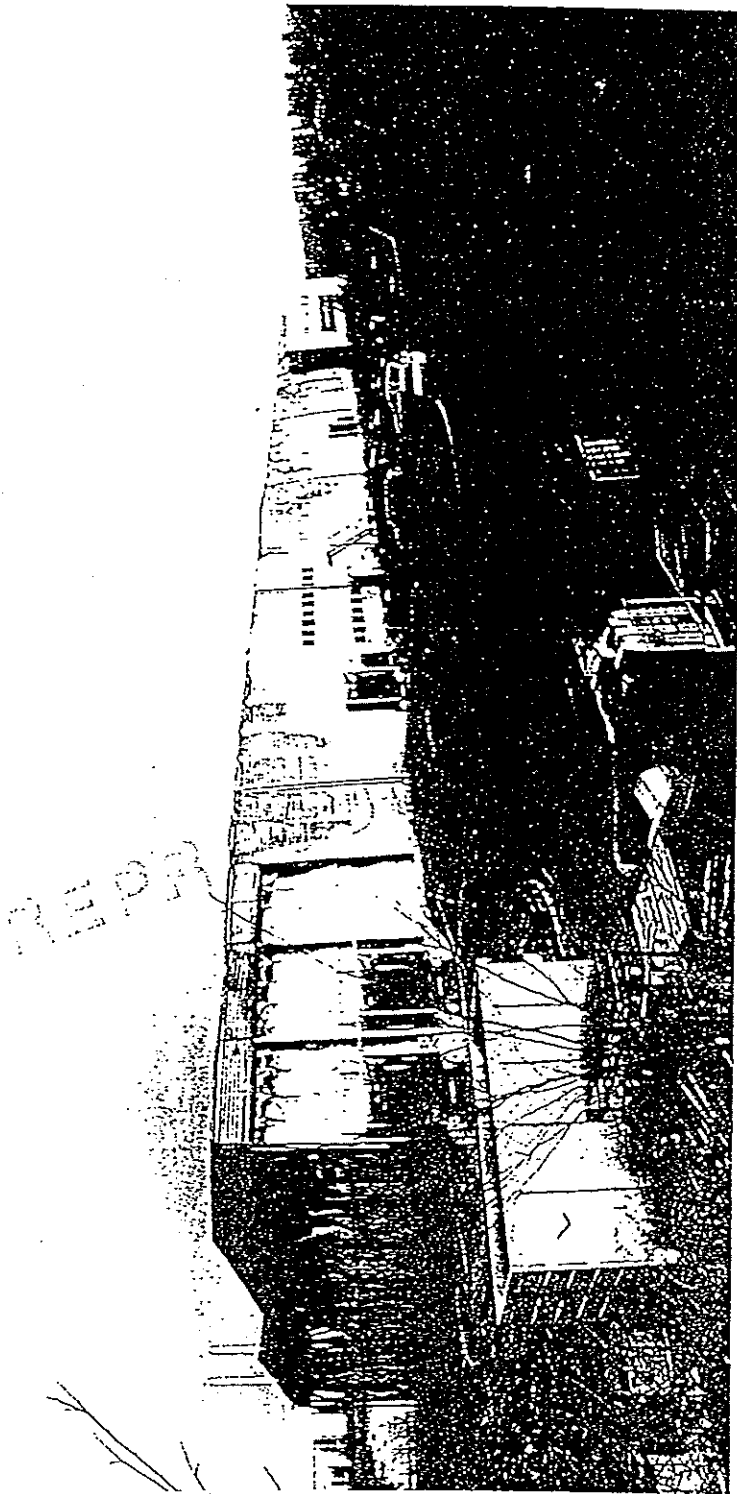
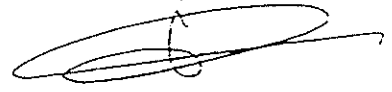
(MONTREAL)

Stockage
sous vide
(contorno)

e

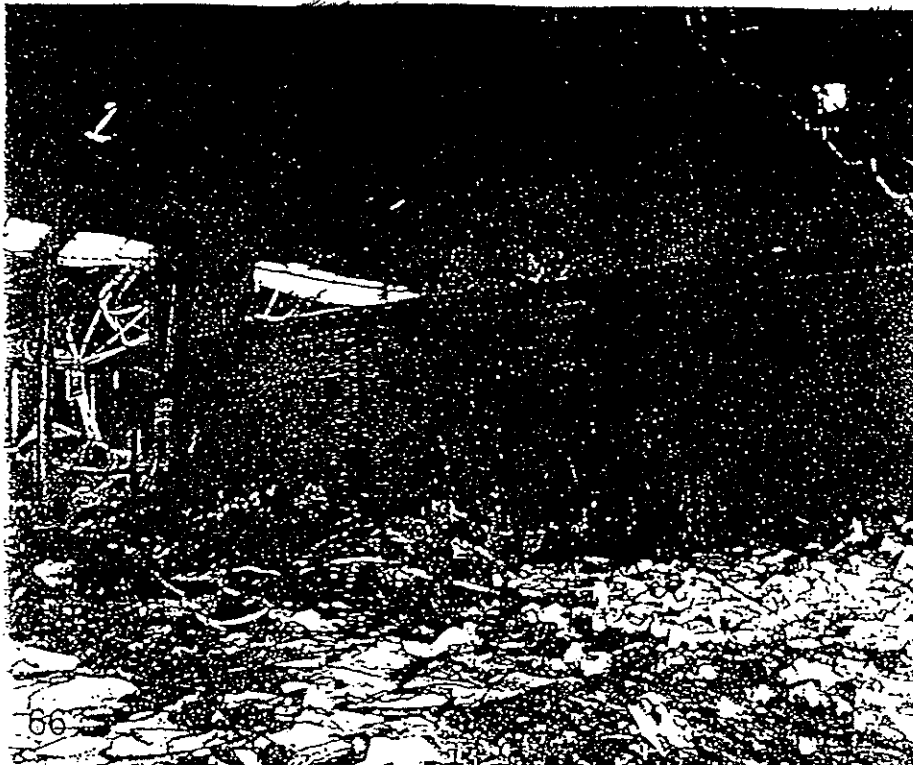
Un et annee

1095

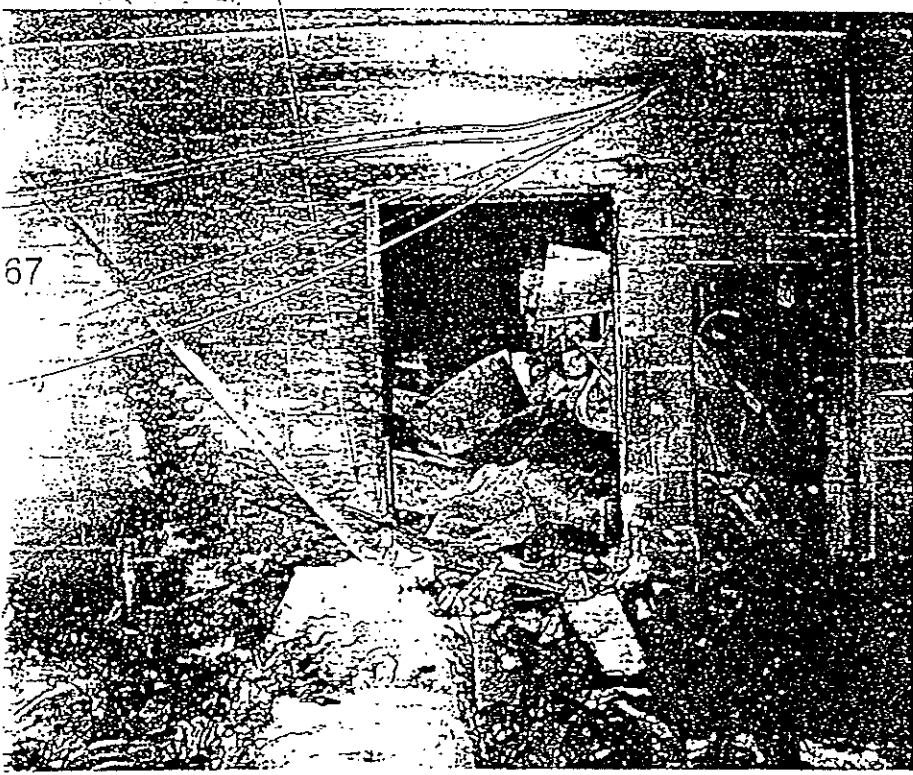


REPORTE

Photo N° 1: vue générale du site de l'usine S.A.P.A.R



La porte coulissante d'accès aux locaux était ouverte au moment de l'incendie



Photos N°2 & 3: vue de l'accès aux locaux GELMAX et STOCK DECOR

69



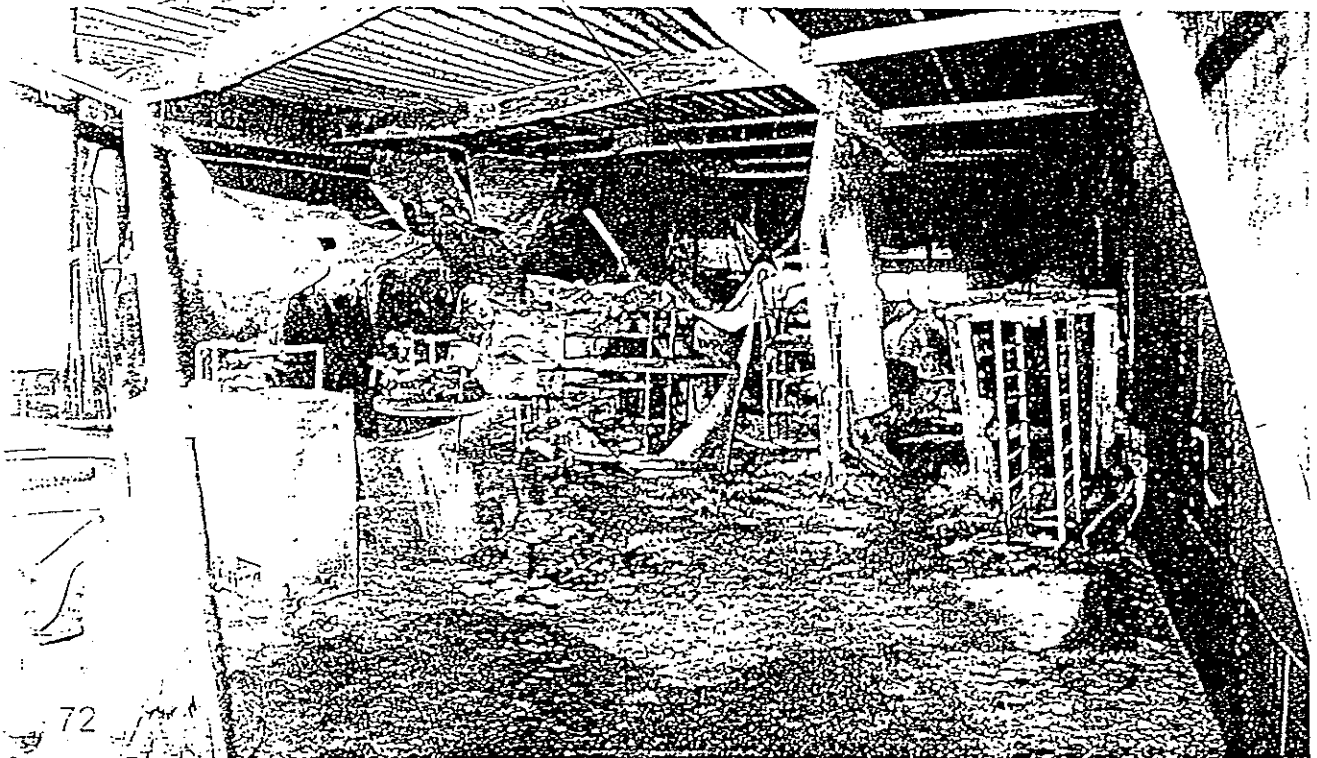
Volet cassé

L'015

(Handwritten signature or mark)

On observe la déformation plus importante des poutres et le fluage du poteau

REPRODUCTION INTERDITE



72

Photos N°4. 5: vues générales du local GELMAX

Unit analysis



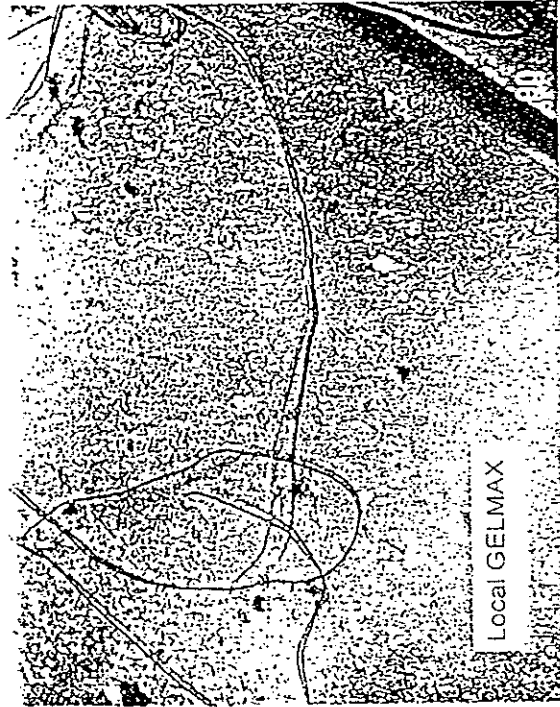
REPRODUIT

REPRODUIT

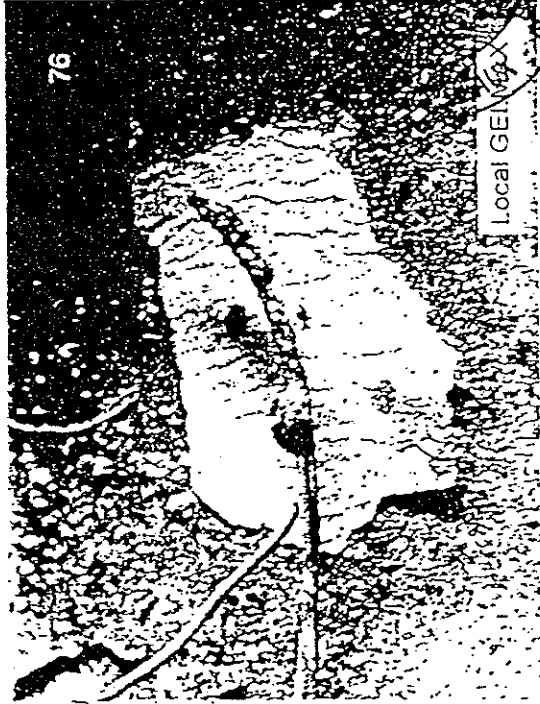
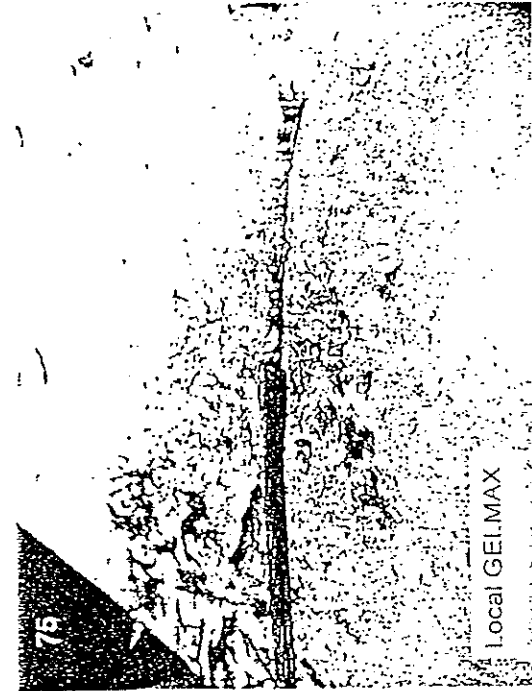


Les vestiges des luminaires ont été retrouvés sous les tôles

Photos N° 6, 7 : vue du local 510028 141 COLR



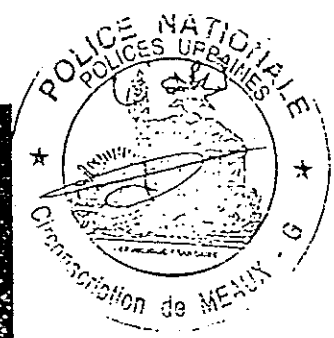
REPRODUCTION



July 1976
POLICE NATIONALE
POLICES URBAINES

Photos N°11, 12, 13, 14: vue de différents conducteurs présentant des traces de fusion

Vue et annes



Tronçon intact du câble d'alimentation

Photo N° 15: vue de la machine à glace locale GELMAX.

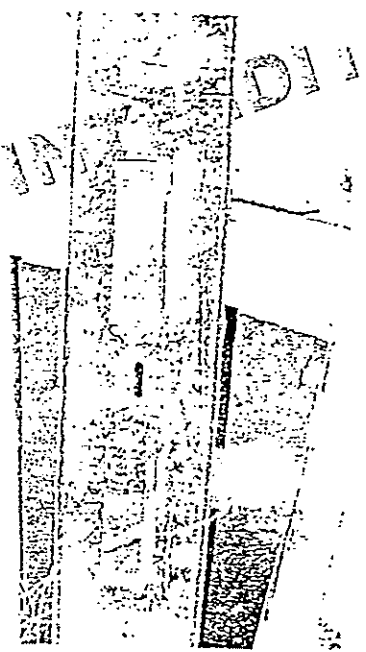
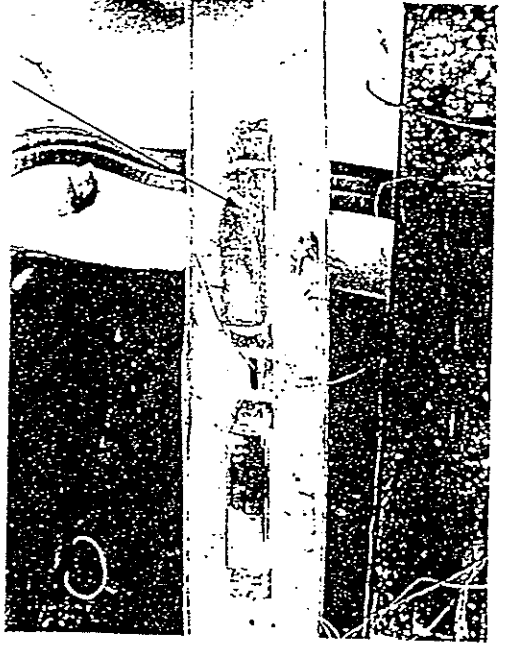
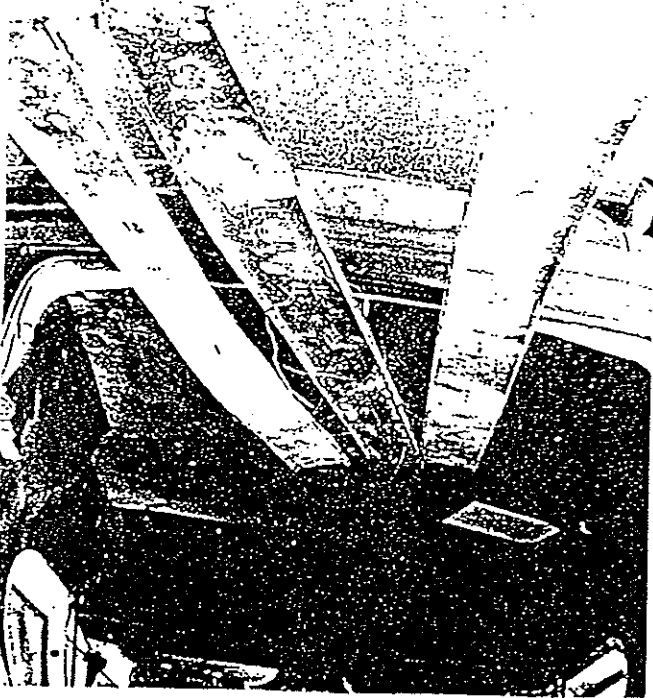
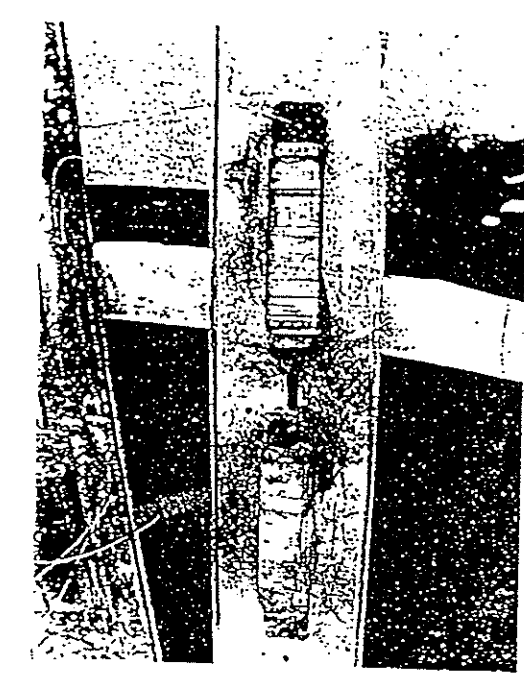
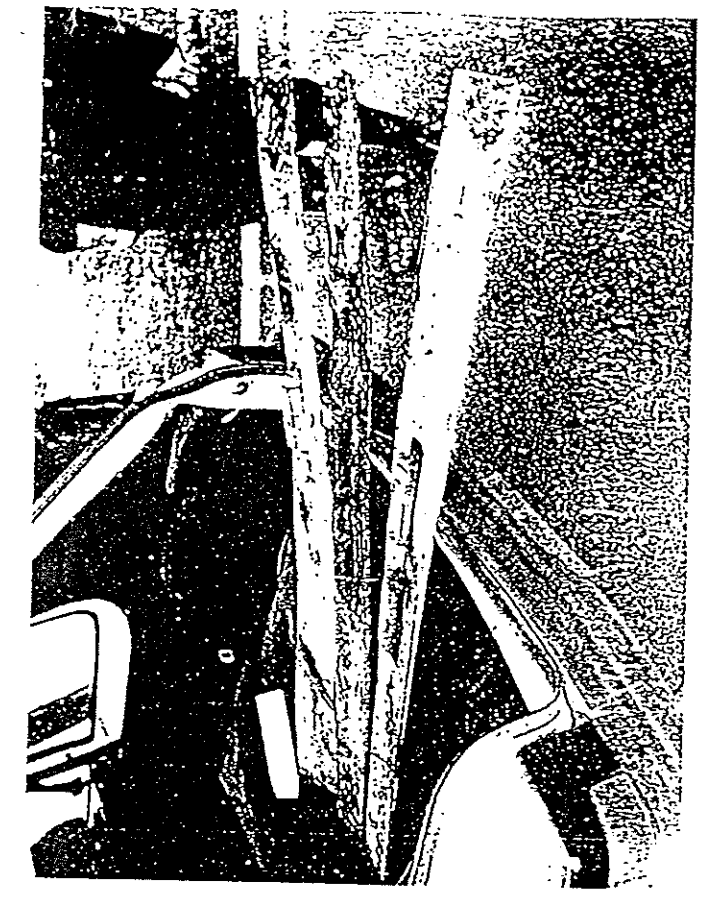
Photos N° 16 & 17:
vues des 3 appareils
d'éclairage du local
GELMAX

Présentés par Maître
ALBERT - Huissier de
Justice

Le ballast présente une trace d'échauffement

Photos N° 18, 19, 20: vue des ballasts des 3 appareils d'éclairage du local GELMAX
Présentés par Maître ALBERT -- Huissier de Justice

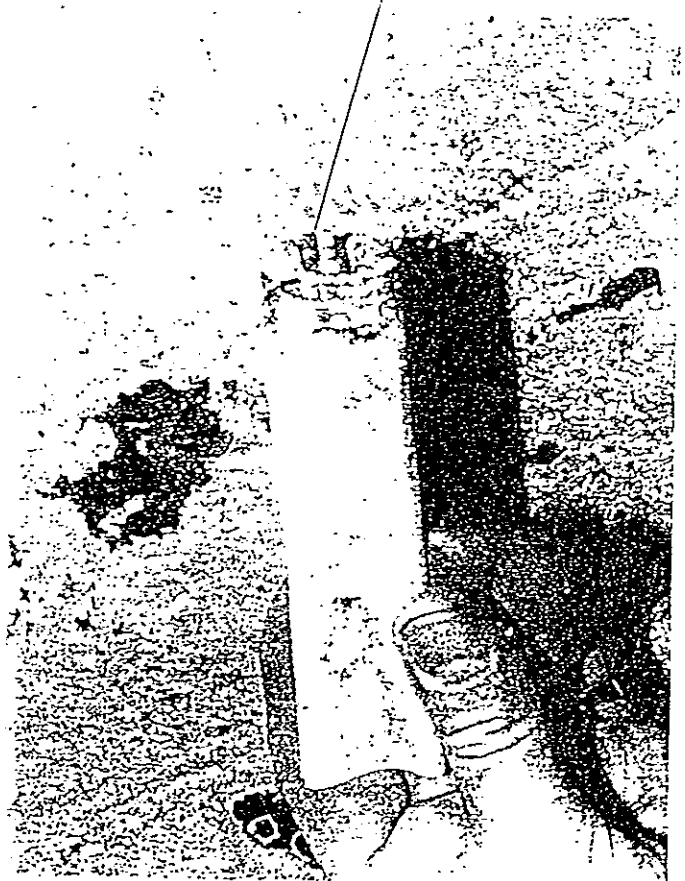
Vue sous
Co 95





Photos N°21, 22: vues d'un tube fluorescent du local STOCK DECOR

On peut repérer la position du tube par rapport aux contacts de branchement
Les tubes se sont déformés dans un plan vertical.



contacts de branchement

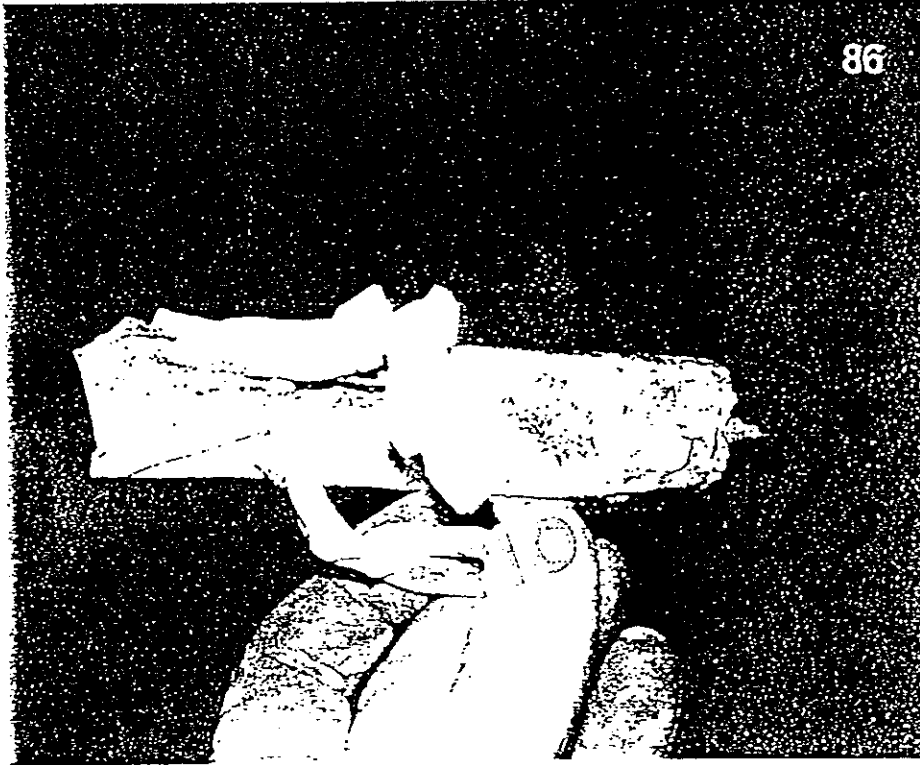
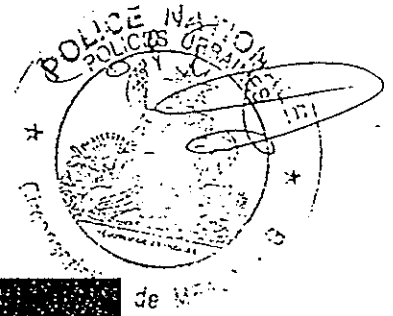
Photo N°23: vue d'une extrémité d'un tube fluorescent
STOCK DE COR

De et canex

U 0 9 J



Just above



contacts de
branchement

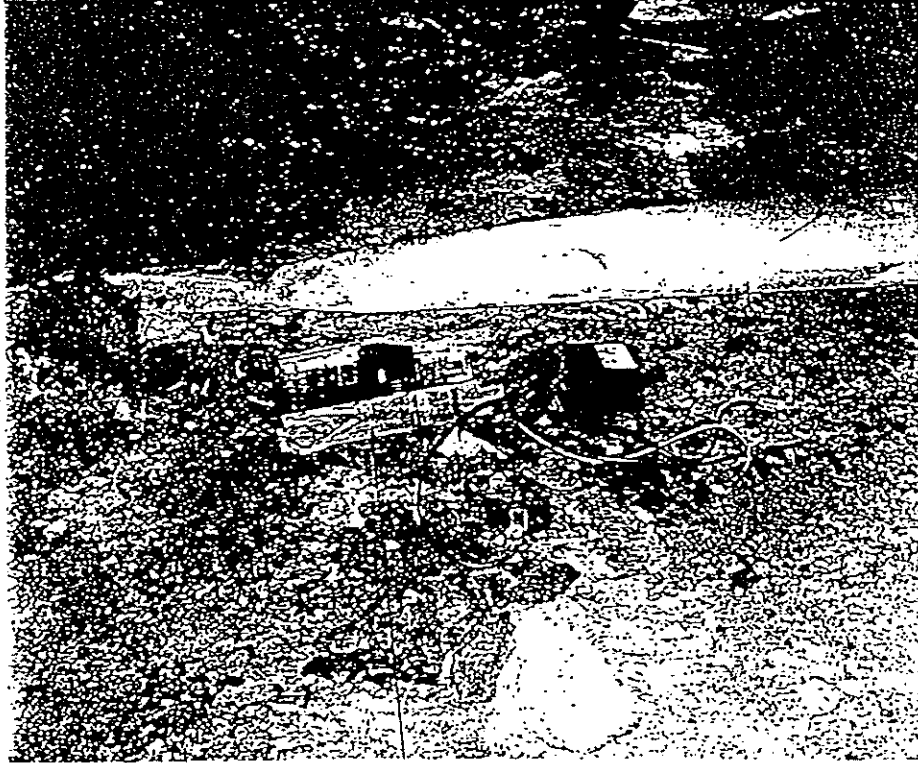
On peut repérer la position du tube par rapport aux contacts de branchement:

Les tubes se sont déformés dans un plan vertical.

Photo N°24: vue d'un tube fluorescent du local GELMAX

De et anse

COE POLICE 147
POLICES 109
1987



1331

TE

Photo N°25: appareil électronique en « bon état » retrouvé dans les décombres du local STOCK DECOR – cet appareil paraît être un monnayeur